



DECISION N° DEC 26.033/DP

**ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC N°PA26014 RELATIF AUX
PRESTATIONS DE MEDECINE PREVENTIVE DU TRAVAIL POUR
LA VILLE DE BRUNOY**

Le Maire de Brunoy,

VU le Code général des collectivités territoriales, articles L 2122-22, L 2122-23,

VU le Code de la commande publique,

VU la délibération n°26.012K du Conseil municipal en date du 7 avril 2026 portant délégation de pouvoirs à Monsieur le Maire,

VU la délibération n°26.056/D du Conseil municipal en date du 28 avril 2026, relative au vote du budget primitif 2026 de la Commune,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'établir un marché public n°PA26014 relatif aux prestations de médecine préventive du travail pour la ville de Brunoy.

DECIDE

ARTICLE 1 : La Commune de Brunoy conclut avec la société GIMAC située 2 rue du Nouveau Bercy à CHARENTON-LE-PONT (94220), n° de SIRET 785 657 719 00098 un marché pour les prestations de médecine préventive du travail pour la ville de Brunoy.

ARTICLE 2 : Le marché est passé sous forme d'un accord-cadre à bons de commande sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel de 53 500,00 euros HT.

L'accord-cadre est conclu pour une durée d'un an à compter du 29/06/2026 ou de sa **date de notification si celle-ci est ultérieure**, puis renouvelable **trois fois une année par reconduction expresse, sa durée totale ne pouvant excéder quatre ans**.

ARTICLE 3 : Un contrat signé par les deux parties définit précisément la nature des prestations, les modalités de réception, la rémunération et les modalités de paiement du titulaire ainsi que les délais de réalisation.

ARTICLE 4 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

ARTICLE 5 : Le Trésorier Payeur et le Directeur Général des Services de la Ville de Brunoy sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Ville de Brunoy - Place de la Mairie - BP 83 - 91805 Brunoy cedex

Tél. : 01 69 39 89 89 - Fax : 01 60 46 30 89 - Courriel : monseurmair@maire-brunoy.fr - www.brunoy.fr

Tout courrier doit être adressé impérativement à M. le Maire.

DECISION N° DEC 26.033/DP

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC N°PA26014 RELATIF AUX PRESTATIONS DE MEDECINE PREVENTIVE DU TRAVAIL POUR LA VILLE DE BRUNOY

ARTICLE 6 : La présente décision sera transmise en Préfecture, publiée sur le site de la Ville, au registre des actes administratifs et fera l'objet d'une communication au Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à Brunoy, le 19 mai 2026

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine

Bruno GALLIER



Acte publié sur le site de la Ville le : 21/05/2026

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision

Numéro attribué à l'acte : DEC 26.033/DP

Objet de l'acte : ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC N° PA26014 RELATIF AUX PRESTATIONS
DE MEDECINE PREVENTIVE DU TRAVAIL POUR LA VILLE DE BRUNOY

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique / 1 - Marches publics

Transaction Préfecture : 091-219101144-20260519-BRU_AR_26000_1-AR

Date de l'acte : 19/05/2026

Identifiant unique de l'acte : BRU_AR_26000_1

Date de réception en Préfecture : 21 mai 2026